

2021

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

TERRALTO

À VOS CÔTÉS POUR AGIR EN FAVEUR DES TERRITOIRES

NOS ANIMATEURS & CONSEILLERS AU SERVICE
DES ÉLUS, DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



Ensemble faisons vivre nos projets

Aujourd'hui, nos territoires vivent un profond changement que ce soit en matière de préservation ou création d'emploi, d'aménagement de l'espace, de développement économique local ou encore de gestion et préservation des milieux. Pour vous permettre d'élaborer et partager nos stratégies territoriales face aux enjeux d'aménagement de l'espace, agir en faveur de l'environnement, « manger local » et pour contribuer au vivre ensemble, nous sommes à votre disposition.

Avec ses élus régionaux et territoriaux, ses équipes d'animateurs de territoires et de conseillers experts dans leur domaine, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France met à votre service sa connaissance du terrain, son expertise et sa proximité avec les agriculteurs ainsi que l'ensemble des acteurs économiques du territoire et acteurs locaux.

Nous vous proposons un accompagnement dans des domaines d'expertise larges pour garantir une vision globale et une solution durable aux enjeux de territoire des collectivités :

- Accompagner la stratégie territoriale (PAT, PCAET)
- Accompagner les projets de territoire
- Appréhender les enjeux agricoles de son territoire
- Développer l'économie locale du territoire
- Valoriser les filières et produits locaux
- Contribuer à la transition énergétique
- Se former pour gagner en efficacité

Ensemble, agissons pour le développement économique et structurel de nos territoires, le bien vivre ensemble avec les citoyens et apportons des réponses aux enjeux d'avenir.

Christophe HILLAIRET



Christophe Hillairet

Président
de la Chambre d'agriculture
de Région Ile-de-France



Sommaire

ALIMENTATION ET PRODUITS LOCAUX	7
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	13
ÉNERGIE ET CLIMAT	25
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	31
AGRICULTURE URBAINE	35
LIEN URBAIN ET RURAL	39
FORMATIONS	43

ALIMENTATION ET PRODUITS LOCAUX 7

- Filières agricoles et alimentaires 8
- Projet alimentaire territorial 9
- Approvisionnement de la restauration hors domicile 10
- Structuration de filières locales 11
- Magasins de produits fermiers 12

AMÉNAGEMENT ET URBANISME 13

- Étude de zones humides 15
- Étude d'impact agricole et compensation agricole collective 16
- Étude des circulations agricoles 17
- Réaliser un diagnostic agricole de territoire PLU/PLUi/SCoT 18
- Diagnostic pré-travaux 19
- Suivi de chantier 20
- Suivi agronomique et pédologique post-chantier 21
- Accompagner des projets d'installation en Agriculture Biologique 22
- Mise en place d'une signalétique des produits fermiers 23

ÉNERGIE ET CLIMAT 25

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- Accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre du volet agricole du PCAET 26

RESSOURCES ET ÉNERGIES

- Méthanisation 27
- Photovoltaïque et agrivoltaïque 28
- Agroforesterie 29

FILIÈRES BIOSOURCÉES

- Étude de gisement 30

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 31

PROTECTION DES CAPTAGES

- Réaliser un diagnostic territorial des pratiques agricoles 32
- Élaborer un plan d'action agricole 33
- Animer un plan d'action agricole 34

AGRICULTURE URBAINE 35

- Diagnostic et étude agricole 36
- Étudier les circuits de commercialisation adaptés à l'agriculture urbaine 37

LIEN URBAIN ET RURAL 39

ANIMATION TERRITORIALE

- Animer des ateliers filières et diversification 40
- Communiquer sur l'agriculture pour mieux vivre ensemble 41

FORMATIONS 43

- Agriculture et urbanisme 44
- Concilier agriculture et stratégie locale 45

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES



S'ENGAGE DANS
UNE DÉMARCHE
QUALITÉ

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

ENGAGEMENT
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Formation

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES ET CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



ALIMENTATION ET PRODUITS LOCAUX



ALIMENTATION
ET PRODUITS
LOCAUX

AMÉNAGEMENT
ET URBANISME

ÉNERGIE ET
CLIMAT

RESSOURCE
EN EAU

AGRICULTURE
URBAINE

LIEN URBAIN
ET RURAL

FORMATIONS

FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Vous souhaitez soutenir les filières agricoles et alimentaires de votre territoire ? Nous vous proposons de réaliser un diagnostic, qui vous permettra d'avoir une meilleure connaissance de l'agriculture locale et des filières présentes, ainsi qu'une vision claire des enjeux agricoles actuels et futurs sur le territoire



OBJECTIFS

Soutenir l'économie agricole locale en valorisant les productions et services des exploitations du territoire
Co-construire des actions prioritaires et/ou un projet agricole opérationnel avec les acteurs agricoles du territoire et partagés par les acteurs socio-économiques en fonction des résultats du diagnostic et des objectifs fixés par la collectivité

Favoriser une meilleure prise en compte de ces enjeux dans le développement du territoire



CONTENU

- État des lieux agricoles, enrichi « à dire d'experts » et partagé par les agriculteurs du territoire

- Identification des initiatives et des projets portés localement ainsi que des atouts et contraintes agro-pédologiques et socio-économiques du territoire



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire ainsi que notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire et les agriculteurs



RENDU

- Rapport écrit incluant cartes et interprétations des résultats d'analyse.

- Présentation du rapport et de nos recommandations

- Une synthèse et des préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée** : Variable en fonction du cahier des charges demandé

- Public** : Collectivités territoriales, territoires agri-urbains, territoires LEADER, etc.

- Modalités** : Prestation individuelle

- Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France

- Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet alimentaire territorial



Service Collectivités

collectivites@idf.chambagri.fr

01.39.23.42.16

Expert technique

Guillaume MICHEL

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Vous souhaitez rapprocher production agricole, transformation, distribution et consommation de produits alimentaires, en vue de développer l'agriculture sur le territoire et la qualité de l'alimentation. Sachez que le Service Collectivités, fort de son expertise, peut vous accompagner dans l'élaboration de votre stratégie



OBJECTIFS

Être accompagné dans l'élaboration de votre stratégie



CONTENU

- Mobilisation, soutien et valorisation de l'écosystème territorial alimentaire
- Mise en adéquation de l'offre et de la demande par la structuration de filières de proximité
- Mise en place d'actions fédératrices pluri-acteurs, en transversalité, pour une montée en compétence
- Co-construction d'ateliers, co-animation
- Proposition méthodologique et conseils dans la mise en œuvre (process, gouvernance, partenariat, etc.)
- Relai d'information et de communication



Le +

■ Notre connaissance du territoire et de l'agriculture francilienne ainsi que notre expertise et notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire



RENDU

- Comptes rendus des groupes de travail + préconisations
- Rapport écrit incluant les résultats d'analyse et l'interprétation
- Présentation de notre rapport et de nos recommandations
- Une synthèse et des préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Annuelle ou pluriannuelle évaluée selon votre cahier des charges
- **Public** : Collectivités territoriales, PNR, associations, etc.
- **Modalités** : Prestation individuelle ou collective
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Ateliers filières et diversification



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Guillaume MICHEL

APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Vous souhaitez favoriser l’approvisionnement local, bio et durable en restauration hors foyer? Faites réaliser le diagnostic de votre territoire par l’équipe filière alimentaire qui par son expertise facilitera les liens entre acteurs de la restauration hors foyer et les agriculteurs locaux.



OBJECTIFS

- Accompagner le montage de projets
- Favoriser l’approvisionnement local, bio et durable, en restauration hors foyer
- Mettre en lien les acteurs de la restauration hors foyer et les agriculteurs locaux
- Soutenir l’économie territoriale et l’emploi chez les agriculteurs, artisans, entreprises et grossistes locaux grâce à l’économie circulaire
- Répondre aux nouvelles attentes de la société et aux obligations réglementaires (Loi EGalim)



CONTENU

- Appui à la définition et la structuration du projet en tenant compte des capacités du monde agricole
- État des lieux des productions du territoire (localisation, volumes, produits, etc.)
- Aide à la mise en place d’outils de transformation ou de cuisines centrales
- Mise en relation avec des agriculteurs du territoire
- Appui à la construction d’animations avec des agriculteurs auprès des convives
- Aide à la construction de supports de communication BtoB et/ou BtoC
- Accompagnement à la rédaction des marchés publics en restauration collective



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire à la croisée des filières alimentaires et des dynamiques territoriales
- Notre connaissance de la réglementation
- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire



RENDU

- Documents de communication, une synthèse et des préconisations
- Comptes rendus des réunions de travail et de suivi, présentation de nos recommandations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l’ensemble du territoire d’Île-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet Alimentaire Territorial



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Guillaume MICHEL

STRUCTURATION DE FILIÈRES LOCALES

Votre projet consiste à créer des synergies entre les acteurs économiques de votre territoire (producteurs, artisans, transformateurs, acheteurs et distributeurs), il vous faudra alors envisager de construire des filières animales et végétales pérennes, et structurer les dynamiques territoriales en favorisant le lien entre les acteurs du monde agricole et les urbains.



OBJECTIFS

Travailler de manière concertée avec l'ensemble des acteurs agricoles à la réalisation de projets artisanaux ou semi industriels structurants.

Consolider et pérenniser les exploitations agricoles par la création de valeur ajoutée en accompagnant la diversification de leurs activités

Accompagner les agriculteurs dans la contractualisation avec les acheteurs et/ou distributeurs



CONTENU

- Organisation des rencontres entre acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires
- Appui à la mise en place de contrats pour faciliter l'approvisionnement local
- Appui et accompagnement pour la conception et la réalisation de projets artisanaux ou semi-industriels structurants : mobilisation et animation des acteurs, dimensionnement de l'outil, contractualisation multi-acteurs
- Étude du potentiel agricole pour répondre aux besoins de consommation locale



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire, notamment en matière d'accompagnement des filières
- Notre capacité à mobiliser les acteurs du territoire, permettant d'assurer un suivi et un accompagnement des projets sur le long terme



RENDU

- Comptes rendus des réunions et suivi
- Rapport écrit et présentation de nos recommandations
- Une synthèse et des préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet Alimentaire Territorial



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Guillaume MICHEL

MAGASINS DE PRODUITS FERMIS

Votre projet consiste à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et identifier sur votre territoire la possibilité de créer un magasin de producteurs. Ce projet ne pourra être réalisé sans évaluer de manière méticuleuse l'opportunité de mise en place d'un magasin de produits locaux sur votre territoire.



OBJECTIFS

- Accompagner le montage de projets de magasins de produits fermiers
- Avoir les clefs de réussite de la création d'un magasin de produits fermiers
- Mettre en valeur les produits fermiers de proximité dans un magasin



CONTENU

- Aide à l'identification des conditions de réussite du projet (fréquence, lieux, jours, horaires, etc.)
- Analyse du contexte (potentiel commercial, concurrence, offre agricole locale, atouts et contraintes de l'emplacement envisagé)
- Mise en relation avec des agriculteurs franciliens et animation du groupe formé
- Accompagnement technique (communication, agencement du magasin, réglementation et hygiène)



Le +

- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire
- Notre expertise de plus de 20 ans de conseils auprès des producteurs fermiers et un réseau Bienvenue à la Ferme, 1^{ère} marque Nationale des agriculteurs impliqués dans les territoires
- Notre expertise nationale



RENDU (selon les options retenues)

- Rapport d'analyse du contexte, synthèse et préconisations
- Documents de communication
- Documents d'appui sur la réglementation et l'hygiène



INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- Public** : Collectivités territoriales et associations
- Modalités** : Prestation individuelle
- Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet Alimentaire Territorial



Service Collectivités

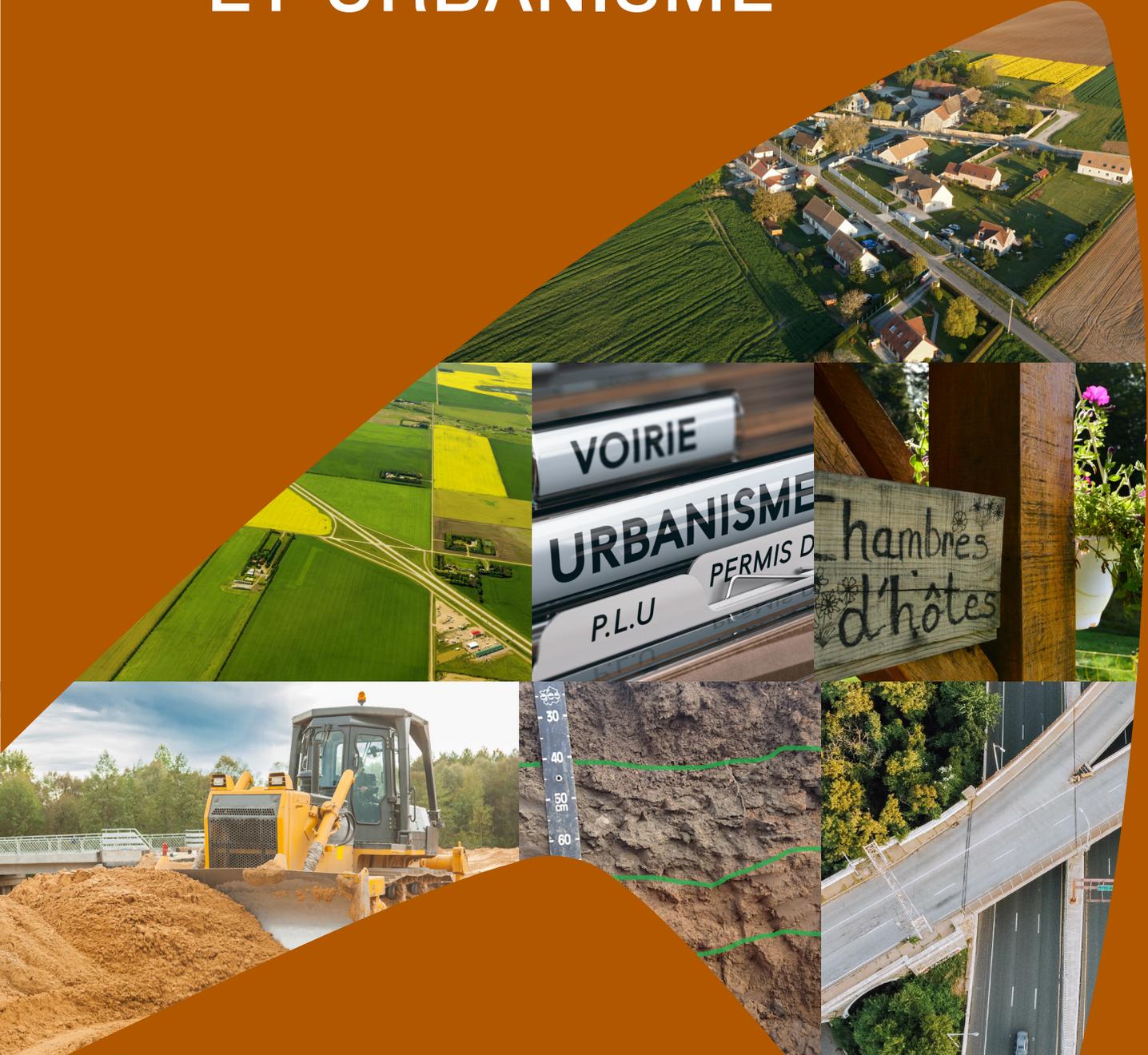
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique

Guillaume MICHEL



AMÉNAGEMENT ET URBANISME



AMÉNAGEMENT
ET URBANISME

ÉNERGIE ET
CLIMAT

RESSOURCE
EN EAU

AGRICULTURE
URBAINE

LIEN URBAIN
ET RURAL

FORMATIONS

L'INFO AGRICOLE 100 % FRANCILIENNE



e-Newsletters



- *Mes Parcelles*
- *Innovation*

Réseaux sociaux



@ChambreAgriRegionIDF



@CAIDF



Chambre d'agriculture
de Région Ile-de-France



Retrouvez-nous
idf.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

ÉTUDE DE ZONES HUMIDES

Vous devez réviser votre PLU ou l'un de vos documents d'urbanisme, ou encore, vous avez un projet d'aménagement sur la commune. Faites réaliser une étude de zones humides pour avoir toutes les cartes en main pour prendre les bonnes décisions.



OBJECTIFS

Réaliser une étude zone humide pour réviser des documents d'urbanisme (révision de PLU, etc.) et dans vos projets d'aménagement



CONTENU

- Sondages pédologiques selon un plan d'échantillonnage raisonné
- Réalisation d'un zonage de présence de zones humides



Le +

- Notre expertise pédologique et notre expérience dans ce type de diagnostic



RENDU

- Rapport écrit incluant une cartographie des zones de présence de zones humides



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction de la taille de la zone à prospecter
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic pré-travaux



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Experts techniques
Aurélie WEBER
Lolita GILLES

ÉTUDE D'IMPACT AGRICOLE ET COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Votre projet d'aménagement est soumis à la compensation collective agricole ? Faites réaliser l'étude préalable agricole et soyez prêt pour votre passage en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers



OBJECTIFS

Mesurer l'impact de son projet d'aménagement sur l'économie agricole du territoire
Répondre à ses obligations en matière de compensation collective agricole



CONTENU

- Concertation avec les acteurs agricoles du territoire
- Évaluation et chiffrage de l'impact du projet avec la méthode «éviter, réduire et compenser»
- Recherche et choix des mesures de compensation



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire
- Notre proximité avec les agriculteurs
- Notre connaissance des filières agricoles du territoire



RENDU

■ Rapport conforme au cadre méthodologique régional incluant une étude d'impact agricole et des propositions de compensation



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : De 3 à 6 mois en fonction du projet d'aménagement concerné
- **Public** : Collectivités territoriales, aménageurs, bureaux d'études
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic pré-travaux



Service Collectivités

collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique

Ludovic DE MIRIBEL

ÉTUDIER LES CIRCULATIONS AGRICOLES

N'omettez pas de prendre en considération les circulations agricoles dans un projet d'aménagement. Qu'il en soit au stade de la planification ou à celui de l'exécution, c'est là un enjeu majeur pour la pérennité de l'agriculture sur votre territoire. Anticipez les problèmes en ordonnant une concertation avec les acteurs de terrain



OBJECTIFS

- Connaître les flux de circulation des engins agricoles sur le territoire
- Élaborer un document d'urbanisme ou concevoir un projet d'infrastructure compatible avec la circulation des engins agricoles
- Prévenir les conflits d'usage



CONTENU

- Concertation avec les agriculteurs et les entreprises des filières agricoles
- Recensement des itinéraires et des flux de circulation des engins agricoles
- Identification des points de blocage et des zones à risque
- Proposition de rétablissement des continuités agricoles
- Organisation, le cas échéant, d'un test grandeur nature



Le +

- Notre expertise et nos compétences en matière de concertation locale pour une étude adaptée à votre demande
- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs locaux et agriculteurs



RENDU

- Rapport écrit incluant une cartographie des circulations agricoles et recommandations pour les futurs aménagements
- Présentation de notre rapport et de nos recommandations



INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée** : Variable en fonction du cahier des charges demandé
- Public** : Collectivités territoriales, aménageurs, bureaux d'études
- Modalités** : Prestation individuelle
- Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic agricole de territoire PLU/PLUi/SCoT



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Ludovic DE MIRIBEL

RÉALISER UN DIAGNOSTIC AGRICOLE DE TERRITOIRE (PLU/PLUi/SCOT)

Vous élaborez votre document d'urbanisme ? Ne passez pas à côté des spécificités et des tendances de l'agriculture sur votre territoire. Grâce au diagnostic agricole vous déterminez, en concertation avec les acteurs agricoles de votre territoire, des orientations d'aménagement adaptées au contexte local.



OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation générale des espaces agricoles du territoire et leurs spécificités
- Donner des clés de lecture du contexte socio-économique de l'agriculture
- Offrir une vision claire des enjeux agricoles actuels et futurs
- Pérenniser et diversifier l'agriculture du territoire



CONTENU

- Caractérisation des espaces agricoles
- Bilan de la consommation d'espaces agricoles au cours des 10 dernières années
- Description des exploitations agricoles, des filières agricoles et de leurs projets
- Spatialisation des enjeux agricoles locaux



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire
- Notre capacité à mobiliser les agriculteurs et les porteurs de projet agricole
- Notre compétence en matière de concertation avec les exploitations agricoles



RENDU

- Rapport écrit incluant plusieurs cartographies relatives aux terres agricoles, aux installations et bâtiments agricoles et aux circulations agricoles
- Présentation de notre rapport et de nos recommandations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Entre 1 et 6 mois en fonction du cahier des charges
- **Public** : Collectivités territoriales, bureaux d'études
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Étude des circulations agricoles



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Ludovic DE MIRIBEL

DIAGNOSTIC PRÉ-TRAVAUX

Vous avez un projet d'aménagement tels que le renouvellement et le renforcement du réseau électrique, la création de liaisons souterraines sur l'espace agricole, etc. Faites réaliser un diagnostic pré-travaux pour évaluer les impacts de votre projet



OBJECTIFS

Évaluer et réduire les impacts de tout projet d'aménagement sur l'activité agricole et plus particulièrement sur la fertilité des sols (projets tels que l'exploitation de carrière par exemple)



CONTENU

- Expertise agro-pédologique notamment recherche et expertise des données existantes, prospection des sols de la zone impactée et examen de fosses pédologiques
- Expertise hydraulique du tracé
- Expertise du milieu physique et des prescriptions techniques à respecter lors du chantier



Le +

- Notre connaissance fine de l'activité agricole, de la fertilité des sols et des experts du secteur francilien



RENDU

- Carte pédologique du tracé
- Cartographie précisant la localisation des sondages à la tarière et des profils pédologiques ainsi que les différents et principaux types de sol identifiés et les épaisseurs des horizons décrits
- Photographies descriptives des profils et des sondages effectués
- Tableau récapitulatif et interprétation des résultats d'analyses
- Carte topographique à l'échelle du 1/25 000 de l'expertise hydraulique du tracé
- Une synthèse et des préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Le rapport final sera fourni 2 mois après l'ordre de service (en cas d'intempéries, la remise du rapport pourra être décalée dans le temps)
- **Public** : Collectivités territoriales, groupes privés (RTE, GRTgaz, Total, SNCF Réseau, SANEF, etc.), exploitants de carrière
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Suivi de chantier



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Aurélie WEBER
Lolita GILLES

SUIVI DE CHANTIER

Votre projet démarre, vos prestataires vont intervenir sur le territoire, notamment sur des terres agricoles. Faites vous accompagner dans le suivi de chantier pour réaliser votre projet en toute sécurité vis à vis de tous les acteurs



OBJECTIFS

Sensibiliser les entreprises au travers de réunions d'information notamment les équipes chargées de la remise en état et la préservation des terres agricoles
Assister et conseiller les maîtres d'ouvrage, sur la préservation des terres agricoles
Évaluer l'éventuel impact des travaux sur les récoltes, les sols et sur la réalisation des façons culturales



CONTENU

- Échange avec les agriculteurs impactés, participation aux rendez-vous hebdomadaires de chantier et intervention ponctuelle pour les cas particuliers
- Aide à la décision sur la poursuite ou l'arrêt de chantiers en cas de conditions climatiques défavorables
- Réunion de sensibilisation du personnel intervenant sur le chantier (notions de qualité et de respect des sols, utilisation des retours d'expérience pour illustrer les impacts potentiels d'un chantier de ce type)
- Recommandations liées à l'ouverture du chantier (protection de piste éventuelle, tri des terres, procédure d'interruption de chantier)
- Recommandations pour le rétablissement des sols et leur remise en état (modalités de remblaiement, décompactage et/ou sous-solage)



Le +

■ Les pédologues de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France sont experts dans leur domaine et connaissent les différents acteurs : TRF, agriculteurs, etc. et se déplacent sur les chantiers



RENDU

■ Comptes rendus de suivi de chantier et documents issus des réunions



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales et maîtres d'ouvrage
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Suivi agronomique et pédologique post-chantier



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Experts techniques
Aurélie WEBER
Lolita GILLES

SUIVI AGRONOMIQUE ET PÉDOLOGIQUE POST-CHANTIER

Votre projet d'aménagement est terminé, vous pouvez à présent valoriser vos actions à travers un suivi agronomique et pédologique post-chantier qui vous permettra de vous appuyer sur des documents chiffrés et de fédérer les acteurs



OBJECTIFS

Établir l'historique du chantier (données recueillies lors des travaux)
Analyser la qualité des sols remis en état (fertilité globale, texture, éléments grossiers, structure, matières organiques, hydraulique, etc.)



CONTENU

- Rédaction d'un protocole de suivi agronomique soumis à l'approbation du maître d'ouvrage
- Participation au suivi des tassements éventuels, après la fin du chantier : intensité et profondeur, mesures comparatives avec des zones témoins proches (pénétrométrie)
- Comparaison des rendements entre la zone témoin non impactée et la zone impactée par la remise en état



Le +

■ Les pédologues de la Chambre d'agriculture sont experts dans leur domaine et connaissent les différents acteurs : TRF, agriculteurs, etc. et se déplacent sur les chantiers



RENDU

- Rapport à la fin de chaque année de suivi
- Réunion annuelle de présentation des résultats



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales et maîtres d'ouvrage
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic zone humide



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Experts techniques
Aurélie WEBER
Lolita GILLES

ACCOMPAGNER DES PROJETS D'INSTALLATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Vous avez du foncier disponible ? Vous souhaitez y installer un ou des agriculteurs biologiques pour un approvisionnement local ? Nous vous proposons un accompagnement complet du projet.



OBJECTIFS

- Évaluer les potentialités du foncier disponible pour installer un ou des agriculteurs biologiques
- Identifier les types d'activités et de productions les plus appropriés
- Évaluer la pertinence des candidatures lors du choix des candidats à l'installation
- Accompagner et suivre le ou les porteurs de projets lors de leur installation



CONTENU

- Diagnostic agro-pédologique et de l'aménagement (accès à l'eau, bâti, etc.) du site envisagé
- État des lieux des débouchés et modes de commercialisation possibles dans le contexte du site
- Identification des activités, productions envisageables et des besoins d'aménagement préalables à l'installation le cas échéant
- Appui à la rédaction et à la diffusion de l'appel à candidature, et à la sélection des candidats à l'installation



Le +

- Nos expertises agro-pédologique et en agriculture biologique
- Notre maîtrise de la réglementation
- Notre savoir-faire en matière d'accompagnement des candidats à l'installation



RENDU

- Rapport d'étude présentant notre diagnostic et nos préconisations ainsi qu'un compte-rendu des réunions de travail



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Approvisionnement de la restauration hors domicile



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Experts techniques
Blandine QUENTIN

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DES PRODUITS FERMIS

Vous avez des producteurs fermiers sur votre territoire et souhaitez les valoriser et faciliter leur mise en relation avec des consommateurs. Faites-vous accompagner dans la mise en place d'une signalétique attractive des producteurs fermiers



OBJECTIFS

- Renforcer la visibilité de l'offre en produits fermiers sur le territoire
- Permettre aux clients d'identifier l'offre et se rendre facilement sur les exploitations
- Mettre en place une signalétique qualitative



CONTENU

- Identification de l'offre sur le territoire (nombre d'exploitations en vente directe) et des dispositifs déjà existants
- Analyse du contexte environnemental des exploitations agricoles pour l'implantation des dispositifs (localisation hors, en agglomération, hameaux, etc.)
- Identification des dispositifs pouvant être mis en place : publicité (pré-enseignes dérogatoires, temporaires), signalisation d'informations locales, etc. en fonction des différentes réglementations s'appliquant (code de l'environnement, code de la route, règlement local de publicité, etc.)
- Conseils techniques pour mettre en place une signalétique qualitative (types de support, charte graphique)
- Appui à la sensibilisation des agriculteurs sur l'application de la réglementation
- Veille réglementaire



Le +

- Notre connaissance des exploitations agricoles diversifiées
- Notre expertise de plus de 20 ans de conseils auprès des producteurs fermiers et un réseau Bienvenue à la Ferme, 1^{ère} marque nationale des agriculteurs impliqués dans les territoires
- Notre connaissance sur la réglementation concernant la diversification des activités agricoles



RENDU

- Rapport d'analyse de l'offre et du contexte environnemental
- Tableau de synthèse des différentes règles concernant l'affichage
- Comptes rendus des réunions de travail et de suivi
- Recommandations pour une signalétique qualitative



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du territoire
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Approvisionnement de la restauration hors domicile



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Françoise CHANCEL

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

FONCIER,
AMÉNAGEMENT

INSTALLATION,
TRANSMISSION

FILIÈRES
TRANSFORMATION
ET
COMMERCIALISATION
EN
CIRCUITS COURTS

RESSOURCES :
CLIMAT & ÉNERGIE,
BIODIVERSITÉ

AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

AGRITOURISME
ET
PROMOTION DES
PRODUITS



Concertation et
dialogue territorial



Diagnostic
et étude



Expertises
techniques



Animation
de groupe de
formations



Communication
et événementiel



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ÉNERGIE ET CLIMAT



ÉNERGIE ET
CLIMAT



RESSOURCE
EN EAU

AGRICULTURE
URBAINE



LIEN URBAIN
ET RURAL

FORMATIONS

ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DU VOLET AGRICOLE DU PCAET

Vous construisez votre Plan Climat Air Énergie Territorial et souhaitez l'utiliser comme une opportunité, au delà des obligations réglementaires, pour faciliter, encourager et développer des actions sur votre territoire. Faites-vous accompagner sur le volet agricole pour réussir vos objectifs



OBJECTIFS

- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- Encourager toutes les initiatives participant à la séquestration carbone
- Développer la production d'un mix énergétique renouvelable
- Répondre à l'obligation législative pour les collectivités de plus de 20 000 habitants



CONTENU

- Appui à la concertation et à la construction du volet agricole du PCAET
- Accompagnement à la réalisation du diagnostic territorial
- Mobilisation du monde agricole, animation d'ateliers de concertation
- Animation du volet agricole du PCAET (coordination des actions et mobilisation des acteurs locaux)
- Accompagnement du plan d'action et suivi personnalisé des actions



Le +

- Notre expertise sur les filières agricoles et notre connaissance des exploitations agricoles
- Notre capacité à mobiliser les acteurs locaux
- Notre approche globale des projets de territoire



RENDU

- Comptes rendus et documents issus des réunions
- Cahier des charges et charte de conventionnement
- Fiches actions et présentation de nos recommandations
- Suivi des indicateurs et de l'évolution du plan d'action



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Laurent ROYER

MÉTHANISATION

Vous souhaitez développer la production de gaz vert sur votre territoire ? Nous étudions avec vous le potentiel issu de la méthanisation agricole combiné aux autres ressources disponibles.



OBJECTIFS

Recenser les projets de méthanisation agricole sur votre territoire.
Évaluer l'opportunité et l'acceptabilité d'un projet de méthanisation
Accompagner la création d'unité de méthanisation de l'émergence à la mise en œuvre



CONTENU

- Étude de faisabilité (étude de gisement, dimensionnement du méthaniseur, valorisation du digestat et plan d'épandage, production de biogaz, cadre réglementaire, étude économique et financière, bilan environnemental)
- Identification et accompagnement des porteurs de projets agricoles
- Appui à la concertation locale et à la commune



Le +

- Notre approche systémique des projets de territoire, grâce à la mobilisation de nombreuses compétences ainsi que notre expertise sur la méthanisation agricole et la concertation locale



RENDU

- Rapport d'étude
- Comptes rendus et documents issus des réunions
- Synthèse et préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Photovoltaïque et agri voltaïque



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Elise LE MARCHAND

PHOTOVOLTAÏQUE ET AGRIVOLTAÏQUE

Vous souhaitez développer la production d'électricité renouvelable sur votre territoire ? Nous étudions avec vous le potentiel issu de l'énergie solaire.



OBJECTIFS

- Accompagner le montage de projets
- Analyser la faisabilité du/des projet(s) (technique, financière et juridique)
- Évaluer les offres constructeurs
- Déposer un dossier de demande de subvention



CONTENU

- Identification et accompagnement des porteurs de projets
- Réalisation d'études financières (estimation de l'investissement et du coût de fonctionnement de la centrale, analyse des offres fournisseurs, financements)
- Aide à la rédaction des demandes d'autorisation d'urbanismes et aux demandes de raccordements
- Montage du dossier de demande d'aide



Le +

- Notre expertise sur la production d'énergie solaire ainsi que notre capacité à mobiliser les acteurs locaux et notre approche globale des projets de territoire



RENDU

- Rapport d'étude
- Comptes rendus et documents issus des réunions
- Synthèse et préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Méthanisation



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Guillaume MICHEL

GESTION FORESTIÈRE

Vous souhaitez améliorer la gestion de votre forêt en bonne articulation avec les propriétaires privés. Nous vous accompagnons dans vos projets.



OBJECTIFS

- Apporter des solutions d'exploitation du bois de votre territoire
- Garantir la pérennité de la filière bois
- Gérer durablement la ressource, notamment dans le cadre de charte de territoire
- Optimiser la production de bois énergie



CONTENU

- Étude du potentiel sylvicole de votre territoire, dans le respect de la réglementation et des enjeux des usagers
- Analyse des capacités de production bois énergie et organisation du chantier
- Formation - Sensibilisation des élus à la gestion durable de la ressource en bois, en partenariat avec la FNCOFOR
- Conseil sylvicole et animation collective
- Organisation d'évènements grands publics de visite en forêt privée sur des thématiques telles que la gestion durable, l'amélioration de la qualité des peuplements, l'adaptation au changement climatique, etc.
- Élaboration et animation de charte forestière de territoire



Le +

- Notre expertise sylvicole ainsi que notre contribution à l'élaboration et mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement forestier d'Ile-de-France
- Notre présence sur l'ensemble du territoire francilien et capacité à mobiliser les acteurs de la filière



RENDU

- Comptes rendus et documents issus des réunions
- Cahiers des charges et charte de conventionnement



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Étude de Gisement



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Experts techniques
François QUAGNEAUX

ÉTUDE DE GISEMENT

Vous souhaitez développer l'utilisation d'énergies et de matériaux de construction verts ? Nous étudions avec vous le potentiel de votre territoire.



OBJECTIFS

Faire émerger des projets locaux de productions d'énergie et matériaux de construction
Accompagner la structuration des filières biosourcées sur votre territoire en lien avec vos stratégies locales (PCAET, etc.)
Étudier les projets biomasse pour les débouchés énergie et construction



CONTENU

- Identification des ressources et porteurs de projets
- Étude de scénarios d'approvisionnement local
- Sensibilisation à la gestion durable de la ressource correspondante



Le +

- Notre approche systémique des projets de territoire, grâce à la mobilisation de nombreuses compétences d'accompagnement techniques et économiques de projet



RENDU

- Rapport d'étude
- Comptes rendus et documents issus des réunions
- Synthèse et préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Elise LE MARCHAND



RESSOURCE EN EAU



RESSOURCE
EN EAU

AGRICULTURE
URBAINE

LIEN URBAIN
ET RURAL

FORMATIONS

RÉALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES PRATIQUES AGRICOLES

Vous devez réaliser un diagnostic des pressions agricoles et mettre en œuvre un plan d'action pour la protection de votre captage en eau potable ? La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France réalise le diagnostic des pratiques agricoles et vous accompagne étape par étape



OBJECTIFS

Identifier les pratiques agricoles et leurs impacts



CONTENU

- Réalisation et synthèse des diagnostics d'exploitation
- Analyse des pratiques agricoles au regard des enjeux de protection de la ressource en eau



Le +

- Notre connaissance des pratiques culturales et du fonctionnement des exploitations agricoles
- Un outil de diagnostic «validé» avec indicateurs



RENDU

- Diagnostic territorial agricole des risques de pollutions diffuses et ponctuelles à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Élaborer un plan d'action



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Laure VOISIN

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION AGRICOLE

Vous devez écrire et mettre en œuvre un plan d'action pour la protection de votre captage en eau potable ?
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France élabore le plan d'action adapté à vos besoins.



OBJECTIFS

Proposer des actions agricoles en cohérence avec les enjeux de protection de la ressource en eau et compatibles avec le maintien de la production agricole
Élaborer le plan d'action agricole avec l'ensemble des parties prenantes



CONTENU

- Définition des objectifs et des indicateurs de suivi des actions
- Structuration d'un tableau de bord des actions agricoles proposées
- Chiffre du coût de la mise en œuvre du plan d'action



Le +

- Nos réponses adaptées au territoire, grâce à une approche croisée des enjeux agro-environnementaux, économiques et sociaux



RENDU

- Plan d'action adapté à votre territoire prenant en compte ses spécificités
- Tableau de bord détaillé sur une durée pluriannuelle : actions, objectifs annuels, indicateurs de suivi, livrables



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande, éligible aux aides de l'agence de l'eau

Voir aussi : Animer un plan d'action agricole



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Laure VOISIN

ANIMER UN PLAN D'ACTION AGRICOLE

Vous devez mettre en œuvre un plan d'action pour la protection de votre captage en eau potable ?

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France le réalise.



OBJECTIFS

Promouvoir le plan d'action auprès des acteurs agricoles

Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des actions agricoles dans un objectif de protection de la ressource en eau

Organiser la mise en relation des différents acteurs : agriculteurs, maîtres d'ouvrage, techniciens spécialisés (rivière, agriculture, environnement), etc.



CONTENU

■ Organisation d'opérations de sensibilisation des acteurs agricoles locaux

■ Réalisation de conseil technico-économique collectif et individuel auprès des agriculteurs

■ Organisation de réunions thématiques ou de pilotage avec les partenaires

■ Coordination des différents partenaires impliqués



Le +

■ Notre capacité à mobiliser durablement et collectivement les agriculteurs et les acteurs locaux



RENDU

■ Comptes rendus des actions

■ Rendu des bilans financiers de la mise en œuvre du plan d'action agricole

■ Suivi et synthèse des indicateurs du plan d'action



INFORMATIONS PRATIQUES

■ **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé

■ **Public** : Collectivités territoriales et maîtres d'ouvrage

■ **Modalités** : Prestation individuelle pour la collectivité

■ **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France

■ **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande, éligible aux aides de l'agence de l'eau

Voir aussi : Plan Climat Air Energie Territorial



Service Collectivités

collectivites@idf.chambagri.fr

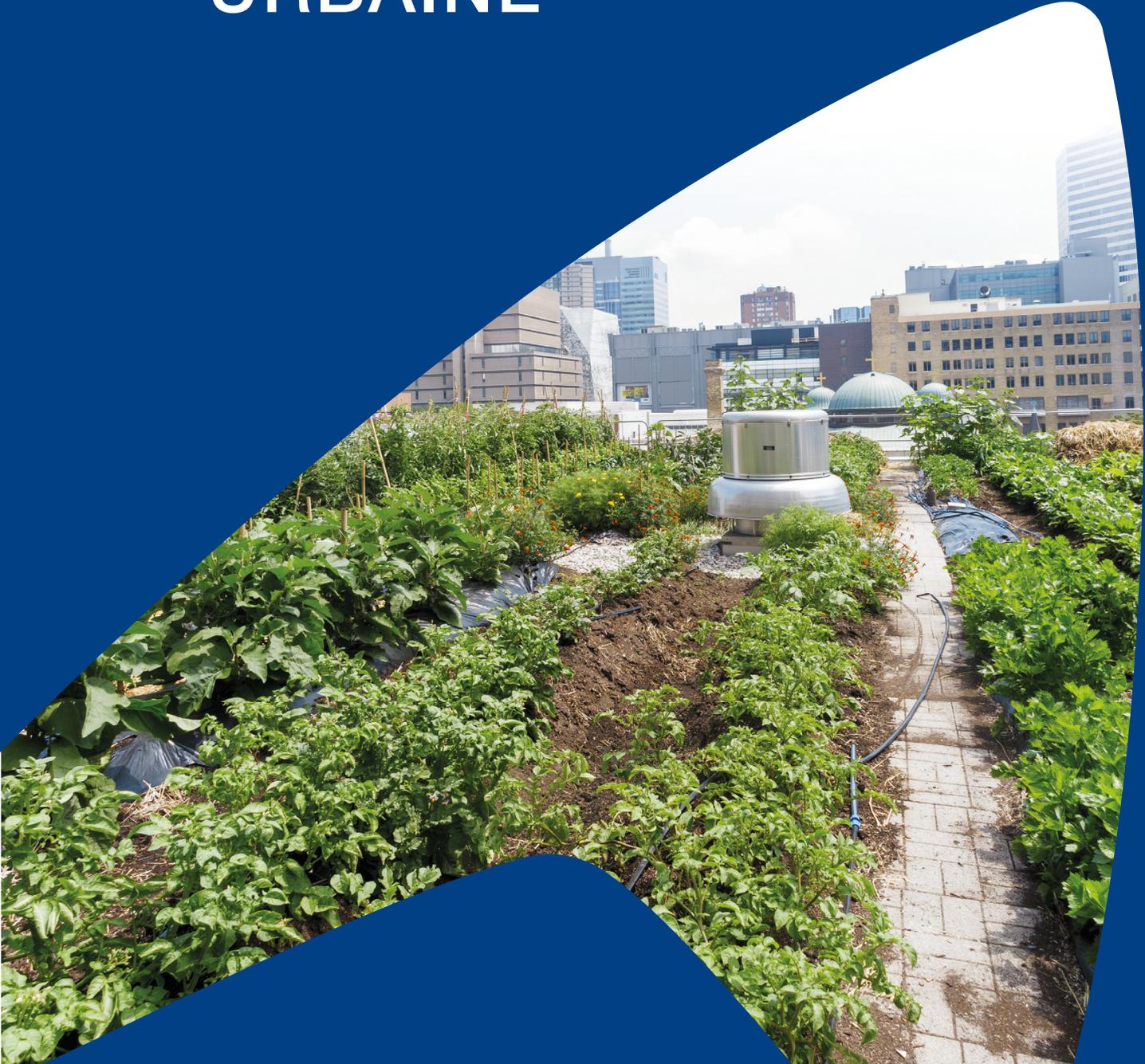
01.39.23.42.16

Expert technique

Laure VOISIN



AGRICULTURE URBAINE



AGRICULTURE
URBAINE

LIEN URBAIN
ET RURAL

FORMATIONS

DIAGNOSTIC ET ÉTUDE AGRICOLE

Vous souhaitez accompagner le développement de projet agricole perenne en zone urbaine ou péri-urbaine en prenant en compte les enjeux agricoles locaux de vos territoires ? Nous vous accompagnons à chaque étape, de la structuration du projet à la sélection des porteurs de projets.



OBJECTIFS

Accompagner le montage de projets d'installation en agriculture urbaine et périurbaine
Appréhender, analyser et accompagner le développement de projets agricoles urbains, pérennes économiquement
Évaluer les potentialités du foncier disponible
Identifier les types d'activités et de productions les plus appropriés
Évaluer la pertinence des projets
Accompagner et suivre les porteurs de projets



CONTENU

- Diagnostics agro-pédologique et de l'aménagement du site envisagé
- État des lieux des débouchés et modes de consommation possibles
- Identification des activités, productions envisagées et des besoins préalables à l'installation
- Appui à la rédaction et à la diffusion de l'appel à candidature, puis lors de la selection des candidats



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire
- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire
- Notre savoir faire en matière d'accompagnement à l'installation et à l'ingénierie de projets



RENDU

- Rapport écrit
- Compte rendu des réunions de travail et suivi
- Présentation de nos recommandations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Étudier les circuits de commercialisation adaptés à l'agriculture urbaine



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Fatna KHENAFU

ÉTUDIER LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ADAPTÉS À L'AGRICULTURE URBAINE

Votre collectivité est située en zone urbaine ou péri-urbaine et à ce titre, doit répondre à des enjeux particuliers, notamment en matière de commercialisation. Étudiez toutes les opportunités de commercialisation offertes pour accompagner les projets d'agriculture urbaine en développement



OBJECTIFS

Prendre en compte les particularités du contexte urbain pour construire son projet de production en ville et adapter ses techniques de production



CONTENU

- Règlements liés aux produits fermiers
- Panorama des circuits de commercialisation adaptés à l'agriculture urbaine
- Analyse des freins et leviers à la mise en place de la commercialisation de l'agriculture urbaine



Le +

- Notre expertise pluridisciplinaire
- Nos compétences en matière d'ingénierie et d'animation de formation
- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire



RENDU

- Comptes rendus des réunions de travail et de suivi
- Présentation des recommandations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic des filières agricoles et alimentaires du territoire



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

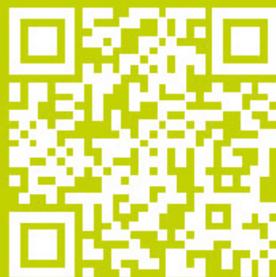
Expert technique
Fatna KHENAFUO

Bienvenue dans nos fermes !

Les producteurs qui vous accueillent dans leur ferme vous font déguster leurs produits : cuisinés ou nature, vous pourrez goûter les productions de la ferme et découvrir des recettes 100 % fermières.

Retrouvez toutes ces informations sur le site :

www.balade-du-gout.fr



Accessible depuis votre smartphone



<https://www.facebook.com/baladedugout/>



LIEN URBAIN ET RURAL



ANIMER DES ATELIERS FILIÈRES ET DIVERSIFICATION

Votre territoire est source d'opportunités et d'initiatives de développement de filières et de diversification. Faites-vous accompagner pour être un acteur proactif et fédérateur dans le développement de ces projets



OBJECTIFS

Rechercher des solutions locales pérennes aux mutations majeures que connaissent les territoires en matière d'agriculture, en lien avec l'organisation des filières et le potentiel de diversification
Mettre en place une instance de dialogue afin de faire émerger les initiatives et modalités de mise en œuvre des projets



CONTENU

- Identification des opportunités et potentiels de développement des filières dans les territoires
- Identification des modalités de développement des projets
- Développement des liens entre sphère agricole et territoire
- Montée en compétence des agents territoriaux en matière de techniques d'animation et de méthodes de concertation
- Préconisations à destination du territoire pour la poursuite des initiatives et du projet
- Animation de groupe de travail sur la diversification



Le +

- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire
- Notre savoir faire en matière de concertation locale
- Notre expertise pluridisciplinaire, notamment sur les filières agricoles



RENDU

- Comptes rendus des groupes de travail et formulation de préconisations



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : 2 jours pour 1 atelier, dégressif en fonction du volume d'intervention souhaité
- **Public** : Collectivités territoriales et territoire de projet
- **Modalités** : Prestation individuelle territoriale
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarifs et conditions sur demande

Voir aussi : Communication sur l'agriculture locale



Service Collectivités

collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique

Guillaume MICHEL

COMMUNIQUER SUR L'AGRICULTURE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Votre commune communique régulièrement auprès de ses habitants mais vous n'abordez que très peu les problématiques agricoles. Faites-vous accompagner sur cette thématique pour maîtriser les polémiques et construire avec chacun un climat de dialogue positif



OBJECTIFS

Sensibiliser les citoyens sur les enjeux de l'agriculture et le métier d'agriculteur
Travailler à une vision partagée du territoire
Favoriser le « mieux vivre ensemble »



CONTENU

- Organisation de réunions publiques
- Élaboration et mise à disposition d'outils de communication



Le +

- Notre capacité à mobiliser durablement les acteurs du territoire
- Notre expertise et nos compétences en matière de communication



RENDU

- Outils de communication (articles, illustrations, flyers, etc.)
- Supports de communication personnalisés selon l'agriculture locale, à imprimer et distribuer



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : Évaluation en fonction du cahier des charges demandé
- **Public** : Collectivités territoriales
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Animation territoriale : Atelier filières et diversification



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Coralie POTHON



MANGEZ
VIVEZ
fermier

credit photo : forthe.com / Lucy Barnes

Venez 
NOUS VOIR

bienvenue-a-la-ferme.com



**Vente de produits fermiers
et accueil à la ferme**

130 agriculteurs
en Ile-de-France



À la ferme

**Marchés des Producteurs
de Pays**

Magasins de producteurs

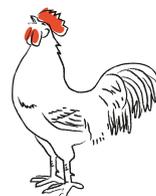
Drive fermier

REDÉCOUVREZ
*les bons produits
frais, de saison et
près de chez vous !*



PROFITEZ
*des plaisirs simples
de la vie à la ferme :*
**SÉJOURS, LOISIRS ET
RESTAURATION**

42



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



FORMATIONS



URBANISME AGRICOLE

Vous portez un projet de développement agricole dans un environnement urbain ou péri-urbain ? Un tel projet ne pourra aboutir sans un questionnement approfondi des règles d'urbanisme agricole de votre territoire.



OBJECTIFS

Connaître les règles d'urbanisme appliquées aux activités agricoles
Savoir apprécier la faisabilité d'un projet de développement agricole



CONTENU

- Présentation des documents et servitudes d'urbanisme, appliqués aux activités agricoles
- Présentation des dispositifs de protection des terres agricoles et de régulation du marché foncier
- Identification des enjeux spécifiques aux constructions en zone agricole



Le +

- Notre expertise en matière d'urbanisme
- Notre expérience dans l'élaboration et l'application des documents d'urbanisme



RENDU

- Formation à la demande
- Supports de présentation et documents complémentaires



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : ½ - 1 journée de formation
- **Public** : Collectivités territoriales, bureaux d'étude
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Diagnostic agricole de territoire PLU/PLUi/SCoT



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Ludovic DE MIRIBEL

CONCILIER AGRICULTURE ET STRATÉGIES LOCALES

Afin de concilier agriculture et stratégies locales, il est important d'appréhender les enjeux propres à l'agriculture francilienne et propres à votre territoire ainsi que l'impact des politiques locales sur ce secteur majeur pour notre territoire. La Chambre d'agriculture de Région Ile de France vous propose de vous accompagner pour une meilleure intégration des enjeux agricoles dans vos politiques publiques



OBJECTIFS

Intégrer les enjeux agricoles dans vos politiques locales
Appréhender les problématiques agricoles et les prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie locale



CONTENU

- Présentation des principales politiques locales qui impactent l'agriculture
- Présentation de l'agriculture locale
- Échange avec les agriculteurs du territoire



Le +

- Nos compétences dans l'ingénierie et l'animation de formations
- Notre connaissance fine de l'agriculture francilienne et du territoire
- Intervention d'experts et d'agriculteurs



RENDU

- Supports de présentation et documents complémentaires



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : ½ - 1 journée de formation
- **Public** : Collectivités territoriales, bureaux d'étude
- **Modalités** : Prestation individuelle
- **Lieu** : Réalisable sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France
- **Tarif hors taxes** : Tarif et conditions sur demande

Voir aussi : Agriculture et urbanisme



Service Collectivités
collectivites@idf.chambagri.fr
01.39.23.42.16

Expert technique
Justin LALLOUET



Conditions générales de vente TERRALTO

1. Conditions générales - Acceptation

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute commande et ce sans aucune justification.

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales, sauf dérogation expresse de la part de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.

Le fait de signer le présent contrat entraîne l'acceptation entière et sans réserve de ces conditions générales. Toute condition contraire proposée par le client sera inopposable à la Chambre d'agriculture à défaut d'acceptation expresse de cette dernière.

Avant le commencement de toute prestation, un contrat est établi. Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant. La réalisation de la prestation nécessite l'acceptation par le Client de ces conditions générales et des éventuelles conditions particulières.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'engage à réaliser la prestation, objet du présent contrat, selon les règles de l'art et de la meilleure manière, dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.

Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller de la Chambre d'agriculture estime qu'il convient de prévoir des jours ou heures supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le client par écrit. Si accord du Client, un avenant au contrat de prestation est signé entre les deux parties.

2. Prix – conditions de règlement

Les tarifs sont valables pour l'année civile en cours quelle que soit la date du bon de commande et sans possibilité de proratisation.

Le Demandeur reconnaît avoir pris connaissance du barème de facturation de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France pour la prestation souscrite. La facture sera établie à l'issue de la prestation et sera payable dès réception et au plus tard dans un délai de trente jours suivant sa réception.

Si la nature de la prestation commandée le justifie, un acompte pourra être demandé. Le montant de cet acompte sera alors précisé dans les dates de règlement.

Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, soit par virement bancaire sur le compte détenu par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France mentionné sur la facture.

La facture est payable selon échéance. Il n'est consenti ni ristourne ni rabais, même en cas de paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées sur la base du taux des intérêts moratoires en vigueur (loi du 31/12/1992) augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

3. Obligations

Le demandeur s'engage à :

- fournir les éléments et informations nécessaires à la réalisation de la prestation,
- régler le prix de la prestation selon les modalités de règlement définies dans le présent contrat.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'engage à réaliser la prestation demandée dans les délais précisés dans le bon de commande, selon la réglementation et les textes en vigueur.

4. Avenant

Pour le cas où la prestation évolue en cours de réalisation, un avenant est établi dont les termes sont validés par les deux parties.

5. Code d'éthique - Secret professionnel - CNIL

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France respecte un code d'éthique fondé sur les valeurs du groupe Chambre d'agriculture et destiné à protéger les intérêts essentiels de ses clients pour la qualité de ses activités de conseil. Il est consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture www.idf.chambre-agriculture.fr ou envoyé sur demande.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, conformément à son code d'éthique, s'engage à la plus stricte confidentialité.

Par exception à cette confidentialité et uniquement à la demande et par accord express du demandeur, les données personnelles pourront être divulguées à des tiers.

Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation des résultats agrégés communiqués par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, sans faire l'objet d'aucune mention nominative.

Les informations relatives aux clients sont gérées dans des fichiers déclarés auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL). Le demandeur dispose d'un droit d'accès, de vérifications et de modifications de ses données sur simple demande à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.

6. Propriété

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France conserve la propriété des méthodes, savoir-faire et procédés particuliers qu'elle aura développés ou mis en œuvre pour l'exécution de la prestation. Le demandeur les utilise dans le cadre de ses activités, sans pour autant pouvoir les diffuser ou les céder à des tiers sans l'accord écrit express et préalable de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.

Les documents produits sont la propriété du Client après paiement de la prestation. Sauf mention contraire dans les conditions spécifiques, le client pourra les utiliser à sa guise.

7. Réalisation de la prestation

Le contrat sera résilié de plein droit si la prestation n'a pas débuté 12 mois après la date de signature.

Si un acompte a été versé lors de la souscription du contrat il est remboursé au demandeur si l'absence de réalisation de la prestation

est du fait de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France. Par contre si la non réalisation de la prestation est du fait du demandeur n'ayant pas fourni à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation le montant de l'acompte ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Toute prestation débutée et interrompue par le bénéficiaire sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire horaire de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France. La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur.

8. Durée et renouvellement de la prestation d'abonnement

L'abonnement est souscrit pour une période d'une année civile quelle que soit la date de souscription. Les prix sont fermes pour la période initiale du contrat d'abonnement annuel souscrit.

Le renouvellement s'effectue par express reconduction ; deux mois avant la fin d'année civile marquant la fin de l'année d'abonnement, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France informera par lettre simple ou par mail l'abonné du montant des redevances pour l'année suivante.

L'abonné bénéficiera alors d'un délai d'un mois pour faire savoir à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'il entend renouveler ou non son abonnement.

En l'absence de réponse dans le délai prescrit le contrat ne sera pas renouvelé.

Pour une prestation d'abonnement, toute demande d'interruption devra se faire par courrier recommandé avec demande d'avis de réception un mois avant la date anniversaire de la souscription de l'abonnement.

9. Durée et interruption de la prestation de la prestation d'étude

La durée de la prestation d'étude est stipulée sur le bon de commande qui en précise la durée et la date maximum de réalisation.

Toute demande d'interruption de la mission devra se faire par courrier recommandé avec demande d'avis de réception et entraîne le règlement de la somme correspondant au temps déjà passé.

Le règlement de la prestation est dû une fois celle-ci effectuée même si le demandeur ne réalise pas son projet et qu'elle qu'en soit la cause. Un acompte peut être demandé lors de la souscription du contrat.

10. Durée et interruption de la prestation de suivi

La prestation de suivi est souscrite pour une période d'une année civile quelle que soit sa date de souscription. Les prix sont fermes pour la période initiale du contrat d'abonnement annuel souscrit.

Le renouvellement s'effectue par reconduction expresse ; deux mois avant la fin d'année civile, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France informera par lettre simple ou par mail l'abonné du montant des redevances pour l'année suivante.

L'abonné bénéficiera alors d'un délai d'un mois pour faire savoir à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'il entend renouveler ou non son abonnement.

En l'absence de réponse dans le délai prescrit le contrat ne sera pas renouvelé.

Pour une prestation de suivi, toute demande d'interruption devra se faire par courrier recommandé avec demande d'avis de réception un mois avant la date anniversaire de la souscription de l'abonnement.

Toute demande d'interruption de la prestation de suivi devra se faire par courrier recommandé avec demande d'avis de réception un mois avant la date anniversaire de la souscription de la prestation de suivi et entraîne le règlement de la somme correspondant au temps déjà passé.

Dans le cas où la prestation ne pourrait être réalisée par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France selon les termes du bon de commande, pour des raisons extérieures à son fonctionnement, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'engage à en informer le demandeur le plus tôt possible et, dans le cas d'une interruption de la prestation de son fait seul le temps passé sera facturé. Dans cette hypothèse le demandeur ne pourra se prévaloir à un droit indemnitaire de quelque nature qu'il soit.

En cas de non-respect de ses obligations par le demandeur, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France pourra mettre fin de manière unilatérale à la prestation. La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et entraînera immédiatement l'arrêt de la prestation. Le temps de travail déjà réalisé avant la résiliation sera facturé au demandeur.

11. Responsabilité

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ne pourra être tenue pour responsable des refus de demandes dont l'agrément dépend d'autres décideurs et financeurs.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ne saurait être tenue pour responsable des modifications ultérieures des textes ni des éléments éventuellement erronés fournis par le demandeur.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation inexacte ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils ou documents fournis.

12. Contestation

Le demandeur et la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France déclarent qu'en cas de litige, leur intention sera de chercher en priorité une solution amiable à toutes les difficultés qui pourraient apparaître sur l'exécution de la prestation.

A défaut d'un tel accord, tout litige pouvant résulter du présent bon de commande sur son interprétation ou son exécution sera soumis aux juridictions civiles de Paris.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Vous avez une demande, des questions ou des remarques ?

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

www.idf.chambre-agriculture.fr

accueil@idf.chambagri.fr

Tél : +33 1 39 23 42 00



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE